



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 102170

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur la difficulté pour les stations de ski en manque de neige depuis quelques années à élargir leur champ d'activité. Le manque de neige dans les stations de ski de basse altitude entraîne de nombreuses difficultés pour ces stations et retarde l'embauche des saisonniers. Fin décembre, dans les Alpes du Nord, 20 % des saisonniers n'avaient pas encore signé leur contrat. Début janvier, 30 % à 40 % des 120 000 saisonniers employés habituellement étaient toujours en attente d'un emploi. À cette même période, le manque à gagner pour certaines stations est de 20 % du chiffre d'affaires par rapport à 2016. Les représentants des syndicats de saisonniers demandent à ce que soit systématiquement mise en place la demande d'activité partielle pour ces saisonniers qui permet de percevoir une allocation financée conjointement par l'État et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance-chômage. Par ailleurs, les syndicats souhaitent que la convention collective du secteur soit respectée puisqu'elle impose aux employeurs de fixer dans les contrats de travail une date-butoir d'embauche même si l'activité est fortement réduite ou nulle. Aussi, au regard de ce constat, il lui demande de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement, à court terme, concernant les saisonniers des stations de ski qui n'ont toujours pas d'emploi et, à long terme, pour le développement d'activités alternatives au ski en cas de manque de neige pour les stations qui dépendent économiquement de cette activité.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102170

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, promotion du tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 434

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)